

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de réception de l'AR: 30/01/2025

015-211502547-DE_008_2025-DE

AGEDI

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 22/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention exceptionnelle FNSEA Cantal

Catherine MAISONNEUVE, maire de Veyrières expose au Conseil municipal, la demande de subvention exceptionnelle de la FNSEA Cantal qui accueille le 4 et 5 février 2025 le 77^{ème} congrès de la section Nationale des Fermiers et Métayers.

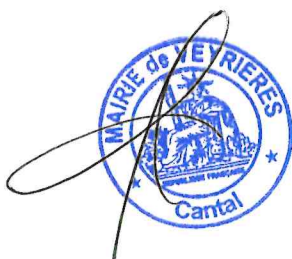
Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- De ne pas répondre à la demande de FNSEA Cantal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE
Président de séance

Madame Marie-Pierre BABUT
Secrétaire de séance



DE_008_2025